

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
GAS-002-CE/IVD, GAS-002M-CE/IVD, GAS-002-1-CE/IVD, GAS-002A-1-CE/IVD
d'après le règlement (CE) n° 1907/2006

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit : FIX&PERM®

Code du produit : GAS-002-CE/IVD

Cette fiche de données de sécurité concerne les formulations suivantes de GAS-002 :

GAS-002-CE/IVD, GAS-002M-CE/IVD, GAS-002-1-CE/IVD, GAS-002A-1-CE/IVD.

Pour tous les kits : veuillez noter que les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité ne s'appliquent qu'à la solution A !

1.2. Informations sur le fournisseur qui a préparé la fiche de données de sécurité

Producteur :

Nordic Immunological Laboratories B.V., Tradename Nordic-MUBio

Rangeerweg 5A

6114 BC Susteren, Pays-Bas

www.nordicmubio.com

info@nordicmubio.com

Tél. : +31 683611669

1.3. Numéro d'appel d'urgence : contacter le centre national antipoison.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement CLP n° 1272/2008 :

Toxicité aiguë 4 : H302

Toxicité aiguë 4 : H332

Mutagenicité 2 : H341

Cancérogène 1B : H350

Irritation oculaire 2 : H319

STOT SE 3 : H335

Irritation cutanée 2 : H315

Sensibilité cutanée 1 : H317

Pour obtenir le texte complet des mentions de danger figurant dans cette section, voir la section 16.

Mention d'avertissement : Danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Contenu de la substance dangereuse : Formaldéhyde



Danger

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H332 : Nocif par inhalation

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H350 : Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P333+P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Étiquetage réduit (<= 125 ml) :

Contenu de la substance dangereuse : Formaldéhyde



Danger

H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H350 : Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P333+P313 : En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Danger pour la santé

2.3. Autres dangers
Aucun connu.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Mélange:

Nom chimique	N° CAS :	N° EC :	Indice NR	conc. (%)	Classification

Formaldéhyde	50-00-0	200-001-8	605-001-00-5	4 - 10	Toxicité aiguë 3 : H301 Toxicité aiguë 3 : H311 Corrosion cutanée 1B : H314 Sensibilité cutanée 1 : H317 Toxicité aiguë 3 : H331 Mutagénicité 2 : H341 Cancérogène 1B : H350 Limites de concentration spécifiques : Irritation oculaire 2 ; H319 : 5 % ≤ C < 25 % STOT SE 3 ; H335 : C ≥ 5 % Corrosion cutanée 1B ; H314 : C ≥ 25 % Irritation cutanée 2 ; H315 : 5 % ≤ C < 25 % Sensibilité cutanée 1 ; H317 : C ≥ 0,2 %
---------------------	---------	-----------	--------------	--------	---

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours :

Contacter le personnel médical immédiatement.
Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.
En cas de difficultés à respirer, contacter le personnel d'urgence.
Retirer les vêtements contaminés.
Transporter hors de la zone contaminée.
Séparer les paupières du bout des doigts.
Laver la peau abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique requis.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés :

CO₂, poudre d'extincteur, mousse ou eau.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de décomposition dangereux : gaz formaldéhyde, monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers :

Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Maintenir les personnes non protégées à distance, autoriser uniquement des experts formés portant un vêtement de protection approprié à s'approcher du lieu de l'accident.

6.1.2. Pour les secouristes :

Porter des équipements de protection appropriés (voir la section 8) !
Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éliminer les débordements et les déchets (produits/emballages) conformément à toutes les lois environnementales applicables. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les sols, les eaux de surface ou souterraines. Avertir immédiatement les autorités concernées conformément au droit local en cas de pollution environnementale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupérer les matières déversées avec du sable ou de la vermiculite, puis les placer dans un conteneur à déchets chimiques adapté, fermé et correctement étiqueté en vue de leur élimination. Pendant l'élimination, porter un équipement de protection individuelle. Laver abondamment les résidus non récupérables à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections :

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Observer les précautions d'hygiène conventionnelles.

Mesures techniques :

Assurer une aération suffisante !

Précautions contre l'incendie et l'explosion :

Pas de prescriptions spécifiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver dans le conteneur d'origine, fermé et étiqueté.

Le lieu de stockage doit être correctement aéré et nettoyable.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Stocker à température ambiante.

Suivre toutes les instructions figurant sur l'étiquette.

Matières incompatibles : acides forts, bases fortes, phénol, acide chlorhydrique.

Matériaux d'emballage : pas de prescriptions spécifiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'instructions spécifiques disponibles.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.2. Contrôles de l'exposition :

En cas de matière dangereuse sans limites de concentration contrôlée, il relève de la responsabilité de l'employeur de minimiser autant que possible les niveaux de concentration en utilisant des moyens scientifiques et technologiques, lorsque la substance dangereuse ne présente pas de danger pour les travailleurs.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

En matière de travail, une anticipation adéquate est nécessaire pour éviter les déversements sur les vêtements et sur les sols et pour éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Assurer une aération suffisante.

Une douche de sécurité et une fontaine oculaire doivent être installées à proximité du lieu de travail.

Se laver soigneusement après manipulation du produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

1. Protection des yeux/du visage : utiliser des lunettes de protection adéquates.

2. Protection de la peau :

a. Protection des mains : utiliser des gants appropriés résistant aux agents chimiques.

b. Autres : utiliser des vêtements de protection adéquats.

3. Protection respiratoire : utiliser un respirateur adéquat.

4. Risque thermique : Aucun connu.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de prescriptions spécifiques.

Les exigences détaillées à la section 8 sont basées sur un travail qualifié en conditions normales et sur une utilisation du produit à des fins appropriées. Si les conditions diffèrent de la normale ou si le travail est réalisé en conditions extrêmes, obtenir les conseils d'un expert avant de décider de mesures de protection supplémentaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Méthode d'essai	Remarques :
1. Aspect :	Liquide incolore	
2. Odeur :	Piquante	
3. Seuil olfactif :	aucune donnée disponible	
4. Valeur du pH :	aucune donnée disponible	
5. Point de fusion/point de congélation :	aucune donnée disponible	

6. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Environ 100 °C
7. Point d'éclair :	aucune donnée disponible
8. Taux d'évaporation :	aucune donnée disponible
9. Inflammabilité :	aucune donnée disponible
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	aucune donnée disponible
11. Pression de vapeur :	aucune donnée disponible
12. Masse volumique :	> 1,00
13. Solubilité(s) :	Miscible avec l'eau. Non soluble dans les graisses.
14. Coefficient de partage : n-octanol/eau :	aucune donnée disponible
15. Température d'auto-inflammation :	aucune donnée disponible
16. Température de dégradation :	aucune donnée disponible
17. Viscosité :	aucune donnée disponible
18. Propriétés explosives :	aucune donnée disponible
19. Propriétés comburantes :	aucune donnée disponible

9.2. Autres informations:
Aucune donnée disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :
Aucun connu.
- 10.2. Stabilité chimique :
À température normale : stable dans des conditions de travail générales.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :
une oxydation peut se produire.
- 10.4. Conditions à éviter :
aucune connue.
- 10.5. Matières incompatibles :
acides forts, bases fortes, phénol, acide chlorhydrique.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :
gaz formaldéhyde, monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Les informations s'appliquent uniquement au formaldéhyde et non au mélange !
Ce produit n'a pas été testé. L'évaluation de la toxicité a été réalisée par la méthode conventionnelle.**

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques :
Toxicité aiguë : nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Irritation : irritant pour la peau et les yeux, irritant pour les voies respiratoires.
Sensibilisation : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Toxicité par doses répétées : aucune connue.
Cancérogénicité : effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Mutagénicité : Aucun connu.
Toxicité pour la reproduction : aucune connue.
- 11.1.1. Pour les substances qui doivent être enregistrées, bref résumé des informations provenant des tests réalisés :
Aucune donnée disponible.
- 11.1.2. Propriétés toxicologiques pertinentes des substances dangereuses :
LD₅₀ (orale, rat) : 100 mg/kg
LD₅₀ (voie cutanée, lapin) : 270 µg/kg

LC₅₀ (inhalation, rat) : 203 mg/m³

- 11.1.3. Informations sur les voies d'exposition probables :
ingestion, inhalation, contact avec la peau et les yeux.
- 11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :
Aucune donnée disponible.
- 11.1.5. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée :
nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
irritant pour la peau et les yeux, irritant pour les voies respiratoires.
effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 11.1.6. Effets interactifs :
Aucune donnée disponible.
- 11.1.7. Absence de données spécifiques :
Aucune information.
- 11.1.8. Autres informations:
Aucune donnée disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité :
Classe de danger pour l'eau (wgk, règlement allemand, auto-classification) : 2 (dangereux pour l'eau)
- 12.2. Persistance et dégradabilité :
Aucune donnée disponible.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation :
Aucune donnée disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol :
Aucune donnée disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :
Aucune donnée disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes :
Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets :
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1. Informations concernant l'élimination du produit :
En cas de quantités plus importantes : envoyer les déchets du produit à une entreprise agréée gérant l'élimination.
Code européen des déchets :
16 10 03* concentrés aqueux contenant des substances dangereuses
- 13.1.2. Informations concernant l'élimination de l'emballage :
Rincer soigneusement le conteneur à l'eau puis le réutiliser.
- 13.1.3. Il convient d'indiquer les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer les options en matière de traitement des déchets :
Aucun connu.
- 13.1.4. Élimination des eaux usées :
Aucun connu.
- 13.1.5. Précautions particulières pour tout traitement des déchets recommandé :
Aucune donnée disponible.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Marchandise non dangereuse au sens des réglementations sur le transport !

- 14.1. Numéro ONU : -
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : -
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : -
- 14.4. Groupe d'emballage : -
- 14.5. Dangers pour l'environnement : -
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : -

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
RÈGLEMENT (CE) no 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances

(REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

DIRECTIVE 1999/45/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

RÈGLEMENT (CE) no 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

RÈGLEMENT (UE) no 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : n'a pas été réalisée pour ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

Renseignements concernant la révision de la fiche de données de sécurité : -

Texte complet des abréviations de la fiche de données de sécurité :

DNEL : niveau dérivé sans effet. PNEC : concentration prévisible sans effet. Effets CMR : cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction : PBT : persistant, bioaccumulable et toxique. . n.d. : non défini. . n.a. : non applicable. .

Sources des données : -

Mentions de danger pertinentes (nombre et texte complet) de la section 3 :

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H312 – Nocif par contact avec la peau.

H318 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 – Susceptible de provoquer le cancer

Instructions de formation : -

Restrictions d'emploi recommandées (recommandations facultatives du fournisseur) : -

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations fournies par le fabricant. Les informations, les données et les recommandations qui figurent aux présentes sont fournies en toute bonne foi, obtenues auprès de sources fiables et considérées comme vraies et exactes à la date de publication ; aucune garantie n'est toutefois apportée quant à leur exhaustivité. La fiche de données de sécurité sert exclusivement de guide pour la manipulation du produit ; il est possible que d'autres considérations émergent ou doivent être prises en compte lors de la manipulation et de l'utilisation du produit. Sachant que les conditions de manipulation, de stockage et d'élimination de ce produit sont indépendantes du contrôle du fabricant, du distributeur ou du préparateur de cette FDS, aucune garantie, expresse ou implicite, concernant le produit décrit dans cette FDS ne peut être déduite d'une quelconque mention figurant dans cette FDS. Aucune responsabilité n'est engagée concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de tout ou partie des informations aux présentes ou des résultats censés résulter de l'utilisation de ces informations au moment de l'utilisation. En aucun cas le fabricant, le distributeur ou le préparateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels réclamations, pertes ou dommages de tiers, dommages corporels, dommages aux biens, pertes de profit ou d'un quelconque dommage spécial, direct, indirect, accessoire, consécutif ou exemplaire résultant de l'utilisation ou du recours à ces informations. Il est recommandé aux utilisateurs de déterminer l'adéquation et l'applicabilité des informations ci-dessus à leurs conditions et finalités spécifiques et d'assumer tous les risques associés à l'utilisation de ce produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de respecter l'intégralité des réglementations locales, nationales et internationales relatives à l'utilisation de ce produit.

Révision 3

Date de révision : 25 avril 2022

Note de révision : aucune information disponible.

Mise en garde :

Nordic-MUBio, Inc fournit les informations figurant aux présentes en toute bonne foi, mais n'apporte aucune garantie concernant leur exhaustivité ou leur exactitude. Ce document est fourni uniquement pour guider la personne correctement formée qui manipule ce produit. Les personnes qui reçoivent ces informations doivent exercer

leur jugement indépendant pour déterminer son adéquation à une finalité particulière. Nordic-MUBio, Inc. N'APPORTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, AUCUNE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER CONCERNANT LES INFORMATIONS FIGURANT

AUX PRÉSENTES OU CONCERNANT LE PRODUIT AUQUEL LES INFORMATIONS FONT RÉFÉRENCE. EN CONSÉQUENCE, Nordic MUBio, Inc. NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DU RECOURS À CES INFORMATIONS.

Préparé par : Nordic-MUBio, Inc.
Téléphone : T : +31 6 83611669 (Pays-Bas)